

Master Patrimoine et Musées
Master Histoire



Histoire et Gestion du patrimoine culturel

2023-2024

Second semestre

Séminaire de recherche & professionnalisant en Master 1

Vendredi 10-12h, centre Sorbonne, salle F607

- Anne CONCHON (Institut d'histoire économique et sociale) : anne.conchon@univ-paris1.fr
- Guillaume MAZEAU (Centre d'histoire du XIX^e siècle) : guillaume.mazeau@univ-paris1.fr
- Bertrand TILLIER, (Centre d'histoire du XIX^e siècle) : bertrand.tillier@univ-paris1.fr

Patrimoines dissonants

2 février : Séance introductive (Anne Conchon et Guillaume Mazeau)

9 février : Spoliations révolutionnaires et reversions à la fin de l'Empire : archives et œuvres d'art (Anne Conchon)

16 février : Statues contestées (Bertrand Tillier)

1^{er} mars : L'héritage colonial dans la politique municipale de mémoire de la Ville de Paris (avec Sina Phan, conservateur du patrimoine, Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles (COARC), Sous-direction du Patrimoine et de l'Histoire, Direction des Affaires culturelles, Marie Aynié, secrétaire générale du Comité d'histoire de la Ville de Paris et Emmanuelle Philippe, conservatrice en chef du patrimoine, service Patrimoine et Inventaire) (Guillaume Mazeau)

8 mars : Yérim Sabine, doctorant, Ecole d'histoire de l'art et d'archéologie, Université Paris-1 Panthéon Sorbonne, « Les architectures coloniales publiques dans l'actuel Mali » (Bertrand Tillier)

15 mars : Les héritages dissonants du Jardin d'agronomie Tropicale de Vincennes, entre patrimoines culturels et naturels » (Guillaume Mazeau). Rendez-vous à 10h devant la gare de de Nogent sur Marne (RER A).

22 mars : « Le patrimoine des affiches coloniales au Musée de l'Air et de l'Espace » (Anne-Catherine Hauglustaine, directrice du musée de l'Air et de l'Espace, Le Bourget)

29 mars : « Les musées face aux restitutions des biens culturels spoliés » Maureen Murphy, Professeure d'histoire de l'art contemporain, Université Paris 10 Nanterre (Guillaume Mazeau)

5 avril : « Les Archives coloniales » (Anne Conchon)

19 avril : Musée national de l'histoire de l'Immigration (Anne Conchon)

26 avril : « Enjeux de conservation et de médiation : l'affaire de l'enseigne du Nègre Joyeux et le Musée Carnavalet ». Rencontre avec Juliette Tanre (Conservatrice en chef, responsable des sculptures et du patrimoine architectural et urbain et Alexandra Dreyfus, Chargée de ressources documentaires - audiovisuel / multimédia. Attention pour cette séance rendez-vous à 9h35 devant l'entrée administrative du musée Carnavalet 29 rue de Sévigné. (Guillaume Mazeau)

3 mai : Restitution des travaux des étudiants (AC, GM et BT)

Rappel quant à l'assiduité. Votre présence est obligatoire en cas d'inscription. Les absences doivent être justifiées.

Evaluation du semestre

Il s'agit de rédiger un essai argumenté consistant à choisir un exemple de patrimoine contesté en raison de son héritage colonial (le choix est totalement libre : soumettez-le nous par mail pour validation).

Dans la première partie (7-8 pages environ), vous retracerez rapidement l'histoire de ce bien culturel (date de fabrication, usages, etc), **la provenance** (d'où vient-il ? dans quelles conditions a-t-il été acquis ? par qui ?), à en décrire la situation/localisation/rapport au "public" (espace public, établissement culturel, salles d'expo, réserves, etc. Il faut que cet objet ait fait ou fasse "événement" c'est-à-dire que ce bien soit ou ait été explicitement/publiquement contesté. **Vous vous attacherez donc à décrire et à analyser la contestation, ses auteurs, ses modalités, et l'issue** (a-t-il été détruit ? détourné ? abîmé ? déplacé ? Par quels moyens ?). Dans cette partie, vous **devez utiliser explicitement le contenu des séances** que vous aurez suivies au cours du semestre (faire référence à des intervenants, donner plusieurs exemples issus de ces séances).

La seconde partie (2-3 pages environ) ressemble davantage à une argumentation personnelle : il s'agit de donner votre propre analyse sur la présence de ce bien culturel dissonant, sa situation et son devenir possible. Il s'agit bien d'argumenter (proposer des solutions de restitution ou de conservation, de médiation, etc) et non d'exprimer une opinion : **l'essai doit être personnel mais étayé, à l'aide de connaissances et d'exemples précis.**

L'essai, dactylographié, comptera **au maximum 10 pages** (Times New Roman, 12, marges de 2, interlignes 1,5), accompagnées d'une iconographie, d'annexes et d'une bibliographie (10 pages max aussi) = **donc en tout 20 pages maximum.**

Date limite de remise : vendredi 26 avril. Les dossiers feront l'objet d'une présentation orale lors de la dernière séance du **3 mai. Les essais (au format PDF) sont à remettre uniquement sur l'EPI** dans le module configuré pour le dépôt des devoirs.